

qu'il ne s'en satisfît (1). Ces raisons étaient que l'état des Pays-Bas réclamait un chef capable de conduire les opérations militaires; que, par conséquent, il fallait un autre qu'elle pour les régir; que son fils n'était pas moins propre au gouvernement politique qu'au commandement de l'armée; que la répartition de ces charges entre eux ferait naître bien des difficultés, à cause des vues particulières des conseillers qu'ils auraient respectivement.

Philippe répondit à sa sœur qu'il était de notoriété publique que ce qu'il avait fait il avait été obligé de le faire, pour accomplir le traité conclu avec les provinces wallones, puisqu'autrement il était fort satisfait de l'administration du prince (2); qu'il ne pouvait, sans inconvénient, changer ses résolutions, alors qu'elle se trouvait dans les Pays-Bas, que les états demandaient qu'elle prît les rênes du gouvernement et que le prince son fils dirigeât les affaires de la guerre; que cet arrangement convenait d'autant mieux que le prince, débarrassé des soins de l'administration, s'occuperait plus librement des opérations militaires; que des difficultés n'étaient pas à craindre de la part de leurs conseillers respectifs, car entre mère et fils il ne pouvait pas y en avoir. « Et comme, poursuivait-il, il n'y a rien que je » ne me promette de votre zèle et de celui du prince votre fils pour » mon service, et de l'amour que tous deux vous me portez, je vous » prie et vous charge, avec la plus grande instance que je puis, de » vous disposer, à la réception de la présente, à me donner cette » satisfaction, si déjà vous ne l'avez fait, comme je le désire et ne

(1) « Por mucho que se lo suplicase y importunase, jamás quizo consentir á ello, antes muy rasamente me dixo que avisaria á Vuestra Magestad la causa por que nó lo haria, que era tan bastante que tenia por sin duda quedaria muy satisfecho della..... » (Lettre d'Alexandre Farnèse à Philippe II, du 14 janvier 1581 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 584.)

(2) « Es á todos público y notorio esto ha sido necesidad y fuerza mas que eleccion y voluntad : que á no haber sido necesario limitar al príncipe el gobierno por los seis meses, yo estaba bien satisfecho de lo bien que él lo administrava..... »

» puis laisser de croire qu'il en aura été ainsi. Mais, dans le cas contraire, je vous réitère la prière d'accepter tout de suite le gouvernement et d'user des pouvoirs que vous avez pour l'exercer : c'est ce qui convient à mon service, et en quoi vous me donnerez le plus grand contentement que je puisse recevoir, de même qu'il convient que le prince votre fils demeure en l'administration de la guerre, ainsi que je l'en charge dans les dépêches dont ce courrier est porteur (1)..... »

Pour persuader mieux sa sœur, Philippe lui écrivit, de sa main, la lettre suivante :

« Madame, après avoir, par les lettres ci-jointes, satisfait à toutes celles que j'ai reçues de vous ces jours derniers, j'ai voulu ici, de ma main, venir de nouveau vous prier très-sérieusement de ne faire aucune difficulté de vous charger du gouvernement de mes Pays-Bas, mais de vous disposer immédiatement à en prendre possession, ayant en moi cette confiance que j'ai considéré toutes les raisons que vous dites pour vous en excuser, et que, si je persiste à vous le demander, c'est que cela importe au service de Dieu et au mien. Je connais le zèle avec lequel en toutes choses vous et le prince votre fils et mon neveu vous vous efforcez de remplir ce double objet : je suis donc certain que, sans plus de réplique, vous ferez ce que je vous demande, comme derechef je vous en prie très-affectueusement, et cela sans aucun délai. A moi demeure le soin de vous

(1) « Y pues de vuestro celo á mi servicio y del de vuestro hijo y del amor que ambos me teneis no hay cosa que no me prometa, os ruego y encargo, con el mayor encarecimiento que puedo, que en rescibiendo este despacho os dispongais á darme esta satisfaccion, si ya antes no lo hubiéredes hecho, como yo lo desseo y no quiero dexar de creer que habrá sido así. Pero en caso contrario, os vuelvo á rogar otra vez que acepteis luego el gobierno y comenceis á usar de los poderes que para ello teneis : que esto es lo que conviene á mi servicio y en que me dareis el mayor contentamiento que os podré encarecer, y que el príncipe vuestro hijo quede en la administracion de la guerra, como yo se lo encargo en los despachos que lleva este correo..... » (Lettre du 6 mars 1581, écrite de Portalgère : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 2216.)

pourvoir et assister de tout ce qui est nécessaire, comme vous verrez, que je le fais par cette dépêche. Notre-Seigneur, etc. De Tomar, le 3 avril 1581.

» Votre bon frère,

» MOI LE ROI (1). »

Marguerite, voyant que, malgré toutes les raisons qui lui étaient données, le Roi persistait dans ses résolutions, se détermina à lui obéir. Elle le fit savoir à son fils, qui se trouvait alors près de Cambrai, en l'engageant à suivre son exemple. Alexandre lui répondit qu'il ne voulait absolument pas de l'autorité partagée; que sa réputation en serait atteinte, et qu'il était décidé à partir, pour aller trouver le Roi, à qui il rendrait compte de ses actions (2). Marguerite lui envoya son secrétaire Mutio Davanzatti, qui lui fit sans succès les remontrances les plus vives afin qu'il revînt sur son refus. Comme Alexandre annonçait publiquement l'intention de quitter l'armée, les gens de guerre commencèrent à s'émouvoir et à dire que, s'il partait, ils s'en retourneraient chez eux. La perplexité de Marguerite était grande : car, son fils venant à quitter l'armée, elle ne savait à

(1) « Senora, después de haber satisfecho, en las que irán con esta, á todas las cartas vuestras que se han recebido estos dias, he querido aquí, de mi mano, tornaros á rogar muy de veras que no pongais dificultad en encargaros del gobierno dessos mis Estados, sino que luego os dispongais á entrar y entender en él, fiando de mí que he mirado todas las razones que decís para escusaros de hacerlo, y que, pues tras esso os lo pido y torno á encargar de nuevo, es esto lo que conviene al servicio de Dios y mio, á lo cual, pues sé con las veras que acudís en todas las cosas, vos y el príncipe vuestro hijo y mi sobrino, quedo cierto que sin mas réplica hareis luego lo que os tengo pedido, como de nuevo os lo ruego muy afectuosamente, y que sea sin ninguna dilacion; que de iros proveyendo y assistiendo de todo lo que conviniere á mí me queda el cuidado, como vereis que se hace por este despacho. Y Nuestro Señor, etc. De Tomar, á tres de abril de 1581.

« Vuestro buen hermano,

« YO EL REY. »

(Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 2216.)

(2) « Mi rispose esser risoluto non volere accettare il carico diviso, allegando che in ciò selli deminuiva la reputatione, etc. »

qui elle en pourrait confier le commandement; ses pouvoirs ne s'étendaient pas d'ailleurs jusque-là (1). Dans ces circonstances, elle crut devoir informer le conseil d'État de ce qui s'était passé entre le Roi et elle et entre elle et le prince son fils; elle chargea son secrétaire Davanzatti de se rendre à Mons, où siégeait ce conseil, pour lui en donner connaissance. Tout le monde, dans les provinces réconciliées, comprenait parfaitement que les talents militaires du prince de Parme, l'ascendant qu'il avait sur les troupes, pouvaient seuls préserver ces provinces des dangers dont les menaçaient, d'une part, les attaques des Français conduits par le duc d'Anjou, et, de l'autre, les hostilités des états qui partageaient les vues et la politique du prince d'Orange : le conseil d'État exprima à Marguerite le vœu qu'elle s'employât auprès de son fils afin qu'il consentît à rester à la tête de l'armée; des députés que les états de Hainaut et les châtellenies de Lille, Douai et Orchies lui envoyèrent lui firent entendre le même langage. Alors elle pria Alexandre de venir la trouver. Pendant plusieurs jours, elle usa de tous les moyens qu'elle sut imaginer pour le persuader de changer d'opinion; ses efforts furent infructueux, et elle se vit réduite à lui demander, en quelque sorte comme une grâce, qu'il ne se démit pas de la charge de gouverneur et capitaine général tant que le Roi ne leur aurait pas transmis de nouveaux ordres. Elle instruisit son frère, avec le plus grand détail, des faits que nous venons de rapporter, lui disant qu'il la trouverait toujours prête à le servir et lui obéir avec la même dévotion, le même amour qu'elle l'avait fait jusqu'alors; qu'elle se réputerait on ne peut plus heureuse, quand elle réussirait à le servir à son goût et à sa satisfaction; qu'elle emploierait pour cela toute son industrie et ses soins, sans rien épargner, mais qu'il ne devait pas commander que le gouvernement des Pays-Bas se divisât, car son fils ne l'accepterait ainsi

(1) " Non potevo incaricarmi del governo, cessando l'assistentia di mio figliolo, perchè non sapevo a chi comettere la cura delle armi, oltre a che non conveniva che li commettesi a persona senza espresso ordine et comissione di Vostra Maestà..... "

partagé en aucune manière ; il le lui avait déclaré fermement et catégoriquement (1). Elle terminait par le supplier de permettre qu'elle retournât en sa maison, et l'assurer que, quelque résolution qu'il prît, elle s'en contenterait ; qu'elle s'accommoderait toujours à sa volonté et à son commandement, parce qu'elle n'avait d'autre but, d'autre fin que son service et son approbation, le considérant comme son unique seigneur et maître, de qui elle devait et voulait dépendre tant qu'elle aurait vie (2).

De son côté, Alexandre adressa au Roi une très-longue lettre tendante à la justification de sa conduite. Après y avoir rappelé qu'à la suite du traité de réconciliation des provinces wallones, en vertu duquel toutes les troupes étrangères devaient sortir des Pays-Bas, il lui avait envoyé le comte Ottavio Landi, pour le supplier de l'employer ailleurs, et que depuis, par son ordre, il s'était chargé du gouvernement pendant les six mois convenus avec lesdites provinces, il exposait les instances qu'à différentes reprises il avait faites à sa mère afin qu'elle usât de la commission et des pouvoirs qui lui avaient été donnés, instances qu'elle avait constamment accueillies par un refus, quoiqu'il lui offrit de l'assister et servir de sa personne : « Enfin, sire, — continuait-il — comme Madame me

(1) " Che Vostra Maestà me troverà sempre prontissima a servirla et obedirla con la medesima devotione et amore che ho fatto sin qui,..... et mi reputarò per molto avventurosa quando accertarò in servire a Vostra Maestà a suo gusto et satisfatione, per il che usarò ogni industria et diligentia, non sparagnando cosa alcuna per il suo servitio : bene avertò alla Maestà Vostra esser necessario non comandare che questo governo si divida, et tanto più che mio figliolo in nessuna maniera l'accetterà diviso, che così mi ha dichiarato assolutamente et liberamente..... "

(2) " Supplico humilissimamente alla Maestà Vostra concedermi che con sua bona gratia et licentia mene possa tornare a mia casa, con assicurarla che de ogni sua resolutione et satisfatione restarò io contenta et consolata, et mi accomodarò sempre con la volontà y comandamento della Maestà Vostra, perchè non tengo altra mira ne fine senon il puro servitio et gusto di Vostra Maestà, come de mio unico signore et padrone et da chi devo et voglio dependere mentre haverò vita..... " (Lettre autographe du 16 mai 1581 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 584.)

» commandait, d'une manière si absolue, de ne pas effectuer ma
» résolution, et que le pays était en grande rumeur, le conseil d'État,
» les provinces réconciliées et les villes déclarant que je devais
» attendre jusqu'à ce que Votre Majesté eût été mise au courant de
» ce qui se passait, je me suis trouvé l'homme le plus confus et le
» plus affligé du monde. En effet, après avoir servi vingt-quatre ans
» avec une volonté et une affection que personne n'a surpassées, je
» me vois assez malheureux pour que, sans qu'il y ait aucunement
» de ma faute, Votre Majesté puisse demeurer peu satisfaite de ser-
» vices si loyaux, faits en des temps si difficiles et, comme Votre
» Majesté le sait mieux que personne, sans assistance, sans argent,
» sans personne de confiance ni d'expérience pour me seconder ;
» étant entouré, au contraire, de gens animés de mauvaises inten-
» tions et desquels il me fallait être en défiance ; les Français ayant
» été plus d'une fois sur le point d'entrer dans le pays ; tout étant
» en une telle confusion et si près de se perdre, que ç'a été une
» œuvre divine que les troubles les plus grands du monde n'aient
» pas éclaté : et tout cela par faute de moyens et d'argent, et parce
» que les soldats mouraient de faim, et les villes étaient si ruinées
» qu'elles n'avaient pas de quoi se soutenir ; et les bons étaient
» désespérés de se voir sans protection ; et les mauvais, pleins d'or-
» gueil et d'arrogance, ne laissant échapper aucune occasion de ma-
» chiner contre le service de Votre Majesté, s'appuyant sur la France,
» l'Allemagne, l'Angleterre, et qu'enfin tous jetaient les hauts
» cris, et qu'il n'y avait pas jusqu'aux pierres qui ne semblassent se
» lever contre Votre Majesté. Moi, chaque fois que les circonstances
» l'ont requis, je suis allé de ma personne exposer ma poitrine à
» tous les dangers, à tous les risques : m'efforçant, au péril de ma
» vie et de mon honneur, de garder la réputation de Votre Majesté
» et ses États ; n'hésitant pas, bien qu'étant de la qualité que je
» suis, à me mettre au pouvoir de deux ou trois mille Wallons
» desquels, avec juste raison, j'aurais pu me défier plus que des

» ennemis ; allant jusqu'à faire ce qu'un colonel ici trouve de la difficulté et de l'inconvénient à exécuter (1). »

« Je ne dis pas cela, — continuait Alexandre — pour prétendre que Votre Majesté m'en doive avoir de l'obligation, ni pour exagérer mes services ; je le dis moins encore parce que je ne me féliciterais pas de l'avoir fait et je ne serais pas prêt à en faire autant et davantage, si c'était possible, dans les occasions qui s'offriraient à l'avenir. Mais ce qui me tient en une très-grande peine, c'est de me voir obligé, par mon devoir, d'obéir à Votre Majesté en tout et partout, sans réplique aucune, et d'être certain que, si je faisais présentement ce qu'elle me commande, j'achèverais de perdre la vie et l'honneur, et Votre Majesté perdrait les Pays-Bas, à cause des dissensions, des discordes et des passions qu'il y a entre ceux du pays

(1) « En fin, señor, y visto que Madama tan absolutamente me ha mandado que no efectuase mi resolucion, y el alboroto grande que había en el pais, protestándose el consejo d'Estado, las provincias reconciliadas y villas que convenia que sobreseiese hasta que Vuestra Magestad fuese avisado dello, me he hallado el mas confuso y afligido hombre del mundo, que después de haber yo servido veinte y cuatro años con tanta voluntad y aficcion que ninguno mas y el que mas tanto, haya sido mi ventura tan menguada que me haya puesto en condicion, sin ningun genero de culpa mia, que Vuestra Magestad pueda quedar con poca satisfaccion de tan leales servicios y hechos en tiempo tan trabajoso, y, que mejor que nadie Vuestra Magestad está informado, sin assistentia, sin dineros, sin gente de confianza, sin personas de experiencia, y tan llenas de mala voluntad y desconfianza cuanto se sabe; habiendo tenido mas veces los Franceses á las puertas; tan confuso todo y tan á pique de rebentar y perderse que ha sido obra de Dios que no haya habido los mayores tumultos y alteraciones del mundo, y todo por falta de medios y dineros, y por morirse los soldados de hambre, y estar las villas tan destruidas y perdidas que no tenian remedio ni sustento, y los buenos ya desesperados de verse desamparados, y los malos muy orgullosos y énsorberbecidos, no perdiendo punto ni coyuntura de maquinar contra el servicio de Vuestra Magestad, valiéndose de Francia, Alemania y Engalattera, y enfin esclamando todos y estando hasta las piedras para levantarse contra su servicio. Yo he ido, quando la ocasion lo ha requerido, con mi persona, á poner mi pecho á todos los peligros, riesgos y inconvenientes, procurando con mi vida y honrra sustentar y guardar la reputacion de Vuestra Magestad y sus Estados; no curando ni mirando, con ser de la calidad que soy, de meterme en poder de dos ó tres mil Valones, que con justa razon y causa podia mas dellos que de los enemigos recelarme; yendo á hacer lo que un coronel de los de por acá pone dificultades y inconvenientes en executar..... » (Lettre du 22 mai 1581, datée de Mons.: Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 584.)

et qui ne font que s'augmenter, de manière qu'il serait impossible que Votre Majesté fût servie et que Madame et moi nous fussions obéis, encore que nous le prétendissions : car indubitablement il y aurait de grandes factions, comme déjà elles commencent à se montrer; les uns se rangeraient d'un côté, les autres de l'autre, et entre les conseillers de la guerre et les conseillers d'État il éclaterait, sans qu'on pût humainement l'empêcher, des piques et des différends, et la conséquence de ces désordres serait que les villes se soulèveraient et que les mauvais en prendraient occasion d'agir. Que Votre Majesté veuille m'en croire : ce que je dis, et plus encore, arriverait, car, pour mes péchés, j'ai une si grande expérience des humeurs de ces gens, que je vois où tout cela aboutirait. En outre nous n'aurions, ni l'un ni l'autre, l'autorité qui est si nécessaire en ce temps, et l'on n'observerait pas le respect qu'il importe qu'on ait pour nous; et de plus ma réputation en recevrait du détriment aux yeux du monde : par quoi, venant à être privé de ce qu'avec tant de fatigue je me suis efforcé d'acquérir au service de Votre Majesté, je verrais tous les hommes d'honneur me retirer leur estime et leur considération, et par la main royale de Votre Majesté me serait ôté le moyen que j'ai de la servir toute ma vie.

» Je ne dis pas cela non plus parce que Votre Majesté aurait à s'acquitter envers moi, qui suis sa créature et son humble serviteur, mais pour donner satisfaction à tous ceux qui me connaissent et qui savent ce que méritent l'affection et l'amour que j'ai, j'ai eu et j'aurai, toute ma vie, pour son royal service. Ce que j'ai prétendu a été de sortir de ce pays avec sa bonne grâce; plusieurs fois je l'ai suppliée de me le permettre, et je lui ai donné en même temps à entendre ce qu'en cela je croyais qu'avec justice elle ne pouvait pas me refuser; et jamais je n'ai pu l'obtenir. Aujourd'hui j'en suis arrivé là qu'il me faut de nouveau supplier Votre Majesté, pour prix de mes services, de ne pas vouloir me commander ni m'obliger

à faire ce que je ne pourrais accomplir sans un notable dommage pour Votre Majesté et sans préjudice pour ma réputation. Quant au surplus, je n'ai rien à offrir, puisque ma personne a été et sera toujours prête à n'importe quel sacrifice, et que je servirai même, si Votre Majesté me l'ordonne, une pique à l'épaule (1)... »

Il représentait ensuite au Roi la nécessité de ne pas laisser plus

(1) « No digo esto, porque pretenda que Vuestra Magestad me haya de tener obligacion dello, ni por encarecer mis servicios, ni menos porque no huelgue muy mucho de habello hecho y no tenga la misma prontitud, en lo que se ofreciere, de hacer lo mismo y mas, si posible fuere, en todas las ocasiones de aquí adelante : pero me tiene con grandissima pena verme constrenido de la obligacion que tengo de obedecer á Vuestra Magestad en todo y por todo, sin ninguna réplica, y el conocer claramente, si al presente hiciere lo que me manda; seria acabar de perder la vida y honra y tras esto los Estados á Vuestra Magestad, por las disensiones, discordias y pasiones que hay entre todos, que se van aumentando y creciendo de manera que seria imposible que quedase servido, y Madama y yo obedecidos, aunque mas lo pretendiesemos, pues sin duda habria grandes bandos, como ya empiezan, y acudirian unos á una parte y otros á la otra, y entre los de la guerra y los del consejo d'Estado habria, sin poderse humanamente estorbar, picas y controversias, y por consecuencia las villas se alborotarian destas desórdenes, y los malos ternian lugar de poder obrar. Y créame cierto Vuestra Magestad, que lo que digo y mucho mas sucederia; que por mis peccados tengo yo tanta esperiencia destos humores que veo donde iria á parar todo. Allende desto, no ternia ni el uno ni el otro l'autoridad que en estos tiempos tanto conviene, ni le guardarian el respeto que es necesario y razon que tengan, pues apenas hombre desta manera se ha podido ir conservando, y tambien mi persona no dexaria de recibir detrimento en la reputacion con el mundo : por donde viniendo á perder lo que con tanto trabajo en servicio de Vuestra Magestad he procurado adquirir, vernia á caer en poca cuenta y consideracion de todos los hombres de honra, y de su real mano me seria quitado el medio con que le he de servir toda mi vida.

« Ni esto digo porque Vuestra Magestad haya de cumplir conmigo que soy su hechura y humilde criado, mas para dar satisfacion á todos los que me conocen y saben lo que merece la grande aficion y amor que tengo, he tenido y terné toda mi vida á su real servicio. Lo que yo he pretendido ha sido salir destos Estados con su buena gracia; muchas veces selo he suplicado, y otras tantas he dado á entender á Vuestra Magestad lo que en esto justamente podia pretender convenirme, y nunca he podido alcanzarlo; y agora he llegado á términos que de nuevo me conviene tornar, por premio de mis servitios, á suplicarle no quiera mandarme ni obligarme á hacer cosa que no pueda poner por obra sin notable deservicio de Vuestra Magestad y detrimento de mi reputacion. En cuanto á lo demás, no tengo qué ofrecer, pues mi persona ha estado y estará siempre dedicada á cualquier sacrificio, como tambien serviré, mandándomelo Vuestra Magestad, con una pica al hombro, de muy buena voluntad..... »

longtemps les choses aux Pays-Bas dans l'état où elles étaient, à cause des graves inconvénients qui en pouvaient résulter, et il terminait en ces termes :

« J'ai parlé clairement à Madame et j'ai fait à Votre Majesté les remontrances que je devais. Je dis de nouveau à Votre Majesté que je me tiendrais pour son très-mauvais serviteur, si je me chargeais d'une chose que je ne saurais effectuer, comme serait celle-ci; et j'aime mieux que Votre Majesté puisse en certaine manière être peu satisfaite de ma personne, que de lui faire un si notable desservice, comme ma conscience me dit que je le lui ferais : plein de confiance qu'à la fin la vérité sera connue d'un roi si grand et si chrétien et de tant de valeur et de prudence, et qu'il ne trouvera pas qu'il y ait trop de hardiesse de ma part à parler avec tant de liberté, puisqu'à ceux qui ont servi Votre Majesté et qui doivent mourir en la servant avec la même loyauté, foi et amour que moi, on peut permettre, loin de le prendre en mal, ce qu'ils disent dans de bonnes intentions (1)... »

Cette lettre était à peine partie qu'Alexandre s'inquiéta de l'impression qu'elle allait produire sur l'esprit du Roi, et il résolut de lui envoyer M. de Gomicourt (2), en qui il avait une entière confiance, pour lui fournir tous les éclaircissements qu'il désirerait, ou plutôt pour s'appliquer à lui faire goûter, ainsi qu'à ses ministres, les

(1) « Yo he hablado bien claro á Madama, y cumplido tambien con representarselo á Vuestra Magestad, á quien torno de nuevo á decir que me ternia por muy mal criado suyo, cuando quixesse encargarme de cosa que no pudiese cumplir, como seria esta; y antes quiero que Vuestra Magestad pueda en cierta manera tener poca satisfacion de mi persona, que no hacelle tan notable deservicio como en mi consciencia entiendo que haria : muy confiado que al fin de un tan gran rey cristiano y de tanta valor y prudencia será conocida la verdad, y no le parecerá que sea demasiado atrevimiento hablar con tanta libertad, pues los que han servido á Vuestra Magestad y han de morir sirviéndole con tanta ley, fé y amor como yo, se le puede permitir y no tomar siniestramente lo que dicen con buen celo..... »

(2) Adrien de Gomicourt, gouverneur de Maestricht. Il avait été chargé déjà par le prince de Parme et par don Juan d'Autriche de plusieurs missions importantes.